

Dés-ordre sacramentel

Publié le 14 mai 2025 · Abbé Louis-Marie Berthe · 3 min de lecture



L'ordre des sacrements entre eux est trop souvent ignoré de la pratique contemporaine.

À Pâques, cette année encore, les baptêmes d'adultes et d'adolescents ont augmenté de manière spectaculaire. Assurément il s'agit d'une bonne nouvelle qui certes traduit en creux (ce qui n'est pas nouveau) une déchristianisation profonde du pays (et corrélativement, une chute non moins spectaculaire du nombre de baptêmes d'enfants), mais qui manifeste aussi que la grâce de Jésus-Christ continue d'agir dans les cœurs et que la foi catholique n'a pas dit son dernier mot d'autant qu'il faut ajouter à ces nouveaux baptisés, ceux qui, tout en l'étant déjà, viennent aujourd'hui à la foi et à l'Eglise, faute de transmission reçue dans le cadre familial et/ou paroissial. L'Eglise catholique en France pourrait donc trouver un nouvel élan si ces baptêmes étaient suffisamment bien préparés et accompagnés.

Or rien n'est moins sûr : les remontées de terrain (qui, certes, n'ont pas la précision et la rigueur des statistiques) montrent que le sacrement de baptême est parfois conféré en dehors de toute

logique sacramentelle. À titre d'exemple, le mariage catholique n'est pas toujours exigé de ceux qui, vivant pourtant déjà en couple, demandent le baptême ou la confirmation. Très fréquemment l'assistance à la messe du dimanche n'est pas une condition sine qua non pour ceux qui demandent le baptême, comme si la loi de l'Eglise – toujours en vigueur – n'exprimait pas le lien essentiel entre baptême et eucharistie, le baptême trouvant son accomplissement dans la communion à la messe ; la messe dominicale apportant au baptême l'aliment indispensable qui lui permette de s'affermir, de s'épanouir et de porter ses fruits.

Ce désordre sacramentel apparaît encore avec la confession, qui n'est pas toujours exigée, ou même seulement proposée, à ceux qui reçoivent la confirmation ou l'eucharistie. Au contraire elle est parfois donnée à des personnes qui vivent dans une situation conjugale irrégulière de sorte que les sacrements de pénitence et de mariage sont déconnectés et vécus de manière séparée (et donc fausse).

Pourtant la doctrine catholique enseigne que les sept sacrements s'articulent les uns aux autres au point de parler d'un organisme sacramentel. Si chacun des sacrements permet à l'homme, dans des situations de vie à chaque fois différente, d'être rattaché à – et comme greffé sur – Jésus-Christ, il ne peut être reçu, sous peine de fausseté et de stérilité, sans lien avec d'autres. L'unité et la cohérence entre les sept rites institués par Jésus-Christ expliquent pourquoi ils forment ensemble un ordre sacramentel.

La pratique actuelle dans les diocèses, trop souvent, désordonne malheureusement le septénaire : les sacrements ne sont plus toujours liés les uns aux autres et proposés les uns en cohérence avec les autres : ils sont désarticulés comme les pièces éparses d'un puzzle, dont l'image – l'homme revêtu du Christ – n'apparaît plus clairement.

Source : [Apostol](#), mai 2025. Image : Godong.